

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Participation
communale au
financement des
forfaits de ski**

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 12

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
9 septembre 2025

N° 37-2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **quinze septembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA.

Absents excusés : Dorian MAGNIER.

Procurations : Patou ROBIN à François CHEMIN.
Aurélié FERREIRA à Dominique GALERNE.
Kelly BERTRAND à Samuel FADDA.
Mélanie BIBOLLET à Claude MEILLE.

Secrétaire de séance : Maryvonne ROBIN.

Afin d'encourager la pratique du ski chez les jeunes enfants, la Commune participe financièrement à la prise en charge d'une partie du forfait de ski pour les enfants de moins de 16 ans.

Pour la saison 2025/2026, le montant de la participation communale est arrêté à la somme de deux cent vingt euros (220€).

Ce forfait communal a été communiqué à la SOGENOR, et sera contractualisé dans le cadre d'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant de la participation communale au financement des forfaits de ski à deux cent vingt euros (220€).
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN



La secrétaire de séance,
Maryvonne ROBIN